

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie: **AIG Europe S.A.**

Produit: **DB Titanium Plus (Mastercard)**

AIG Europe S.A., société de droit luxembourgeois (RCS n° B 218806). Siège social: Avenue John F. Kennedy, 35 D L-1855, Luxembourg. Agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances (CAA - 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel. : (+352) 22 69 11 - 1, caa @ caa. lu, http://www.caa.lu). AIG Europe S.A., succursale Belge, Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. N° d'entreprise BCE Bruxelles 0692.816.659. Inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084 (BNB – Boulevard de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be).

Ce document ne vaut qu'à titre d'information et vous donne un bref aperçu de l'essentiel du contenu de votre police d'assurance. Pour plus de détails, nous vous renvoyons aux informations ci-dessous ainsi qu'aux conditions générales de la police DB Titanium Plus (Mastercard).

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette assurance est destinée à couvrir certains achats que vous effectuez au moyen de votre carte DB Titanium Plus (Mastercard).

Qu'est-ce qui est assuré?

Protection des achats

- ✓ Dommage accidentel ou Vol aggravé de tout bien meuble d'une valeur unitaire égale ou supérieure à 60 €, que l'Assuré a payé avec sa Carte.

Fraude à la carte

- ✓ Pertes pécuniaires subies par l'Assuré en cas d'opérations de paiement ou de retrait effectuées frauduleusement par un Tiers à l'aide de la Carte Assurée et/ou de retraits perdus ou volés, dans la mesure où ces opérations frauduleuses ont été effectuées entre le moment de la perte ou du vol et le moment du blocage de la Carte Assurée par Card Stop (070.344.344).

Vol des espèces retirées

- ✓ Vol des espèces à l'Assuré lors d'un retrait à l'aide de la Carte Assurée à un distributeur automatique de billets, et ce dans les 48 heures qui suivent le retrait par l'Assuré et à la suite d'une agression portée sur ce-dernier.

Annulation / Interruption de voyage

- ✓ Frais de transport et/ou de logement subis en raison de l'annulation / la modification / l'interruption du Voyage pour une des raisons énumérées dans les conditions générales.

Retard d'avion

- ✓ Achats essentiels payés avec la Carte si lors d'un Voyage Assuré le retard du Vol dépasse 6 heures à la suite des causes mentionnées dans les conditions générales.

Retard des bagages

- ✓ Achats urgents et essentiels en vue du remplacement des vêtements et des produits de toilette indispensables, dans le cas où les Bagages de l'Assuré sont retardés de plus de 6 heures durant le voyage aller.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

Protection des achats

- ✗ Faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, son Conjoint, ses descendants ou ascendants ;
- ✗ La disparition ou la perte du Bien Assuré.

Fraude à la carte

- ✗ Faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, son Conjoint, ses descendants ou ascendants.

Vol des espèces retirées

- ✗ Toute espèce retirée à un distributeur automatique de billets avec une autre carte que la Carte Assurée ;
- ✗ Tout vol d'espèce à partir d'un distributeur automatique de billets ayant subi des modifications ou manipulations à cet effet.

Annulation / Interruption de voyage

- ✗ Les maladies non stabilisées constatées antérieurement à l'achat du Voyage Garanti et susceptibles de complication subite avant le départ;
- ✗ Annulation, modification ou interruption du Voyage Garanti du fait du transporteur ou de l'organisateur pour quelque cause que ce soit.

Retard d'avion

- ✗ Une possibilité de transport similaire a été mise à disposition dans les 6 heures suivant l'heure initiale de départ (ou d'arrivée dans le cas d'un vol de correspondance) du vol régulier réservé et confirmé;
- ✗ Le retard est occasionné par une grève dont l'Assuré a eu connaissance.

Retard des bagages

- ✗ Retard de Bagages lors du voyage retour vers le pays de résidence de l'Assuré.

Y a-t-il des limites d'intervention à la couverture?

Protection des achats

! Couverture acquise uniquement lorsque le sinistre survient dans les 90 jours pour les achats faits en dehors de l'internet, ou dans les 120 jours pour les achats faits entièrement via l'internet à compter de la date d'achat ou de la date de livraison du Bien Assuré.

! Lorsqu'une partie seulement du prix d'achat est payée avec la Carte, l'indemnisation se fera selon les mêmes

proportions.

! Biens achetés en dehors de l'internet 2.500 € par sinistre et 5.000 € par an.

! Biens achetés entièrement via l'internet : 3.500 € par sinistre et 7.000 € par an.

Fraude à la carte

! Jusqu'à 150 € par sinistre et 1.500 € par an.

Vol des espèces retirées

! Couverture acquise uniquement lorsque le vol intervient dans les 48 heures suivant le retrait des espèces au distributeur automatique de billets.

! Jusqu'à 1.000 € par sinistre et par an.

Annulation / Interruption de voyage

! Si la modification ou l'annulation intervient, dans les 30 jours qui précèdent la date de départ, (au maximum 10 jours avant la date de départ en cas de Préjudice Matériel Important), à concurrence de 10.000 € par voyage par Carte, par an et par Famille.

! Si la modification ou l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date de départ, à concurrence de 200 € par Famille.

Retard d'avion

! Jusqu'à 200 € / Groupe / Voyage garanti si le retard est de plus de 6h & jusqu'à 500 € / Groupe / Voyage garanti si le retard est de plus de 12h.

Retard des bagages

! Seules les dépenses raisonnables effectuées par l'Assuré sur lieu de destination et avant la restitution des Bagages, sont remboursées.

! Jusqu'à 200 € / Groupe / Voyage garanti si les Bagages sont remis avec plus de 6 heures de retard après son arrivée à l'étranger, et au-delà des 12h l'assureur rembourse jusqu'à 500 € maximum.



Où suis-je couvert?

✓ Monde entier.



Quelles sont mes obligations?

Assurances achats

— Payer les biens au moyen de la Carte assurée.

Assurances « sécurité »

— Fraude à la carte: la fraude doit être subie sur la Carte assurée.

— Vol des espèces retirées : le retrait d'espèces doit être fait avec la Carte assurée.

Assurances voyage

— Payer le voyage au moyen de la Carte assurée.

En règle générale

— Déclarer le sinistre le plus rapidement possible à AIG Europe S.A., et dans les limites des délais fixés dans les conditions générales, et leur transmettre les documents énumérés dans les conditions générales.

— En cas de vol, faire une déclaration auprès des autorités policières locales ou du transporteur dans le respect des délais fixés dans les conditions générales.



Quand et comment effectuer les paiements?

La contribution est comprise dans les frais de votre Carte DB Titanium Plus (Mastercard). Vous trouverez plus d'informations à cet égard dans le contrat que vous avez conclu avec votre banque pour la demande de votre Carte.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La garantie de ce contrat prend effet à compter de la date de l'activation de la Carte et après la date d'entrée en vigueur de ce contrat d'assurance souscrit par le Preneur d'Assurance, Deutsche Bank AG, succursale belge, auprès de l'Assureur.

Toutes les garanties prennent fin immédiatement et expirent automatiquement en cas de non-renouvellement ou d'expiration de la Carte et/ou si le présent contrat d'assurance souscrit par le Preneur d'Assurance, Deutsche Bank AG, succursale belge, auprès de l'Assureur prend fin pour quelque raison que ce soit.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez à tout moment résilier votre affiliation, en résiliant votre Carte, en prenant contact avec Deutsche Bank AG, succursale belge.